



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT NUMÉRO 1544-17**

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 11 avril 2017, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté le règlement numéro 1544-17 décrétant une dépense de 300 000 \$ et un emprunt de 300 000 \$ pour le réaménagement du parc Montreuil.

Ce règlement a reçu les approbations légales suivantes:

- par les personnes habiles à voter, le 2 mai 2017.
- par le ministre des Affaires municipale et de l'Occupation du territoire, le 6 juillet 2017.

Ce règlement est déposé au greffe de la Ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Le présent avis est également disponible pour consultation sur le site web de la Ville à l'adresse suivante : [saint-constant.ca](http://saint-constant.ca)

Seule la date de publication dans le journal servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 7 juillet 2017.



Me Sophie Laflamme, greffière, OMA, DGA  
Directrice du Service des affaires juridiques et greffe